

Impôts communaux à Bassins

Une solution inévitable

Le Conseil général de Bassins a décidé mardi soir l'introduction de l'impôt communal. Ce sujet a passionné la population, à tel point qu'une vingtaine de nouveaux conseillers ont été assermentés en début de séance. Le syndic André Treboux, le municipal Reymond Heller, et d'autres conseillers, ont démontré par les chiffres que les privilèges des habitants de Bassins ne pouvaient durer éternellement.

A la fin de cette année, la dette communale se montera à un demi-million de francs, alors qu'elle était nulle en 1973. Le budget 1979, libéré de toutes les dépenses extraordinaires, accuse tout de même un déficit de 110 000 francs. Les résultats financiers de ces dernières années parlaient aussi en faveur de l'imposition. De 1971 à 1978, tous les exercices se sont soldés par un déficit, qui a varié entre 6590 francs (1976) et 183 169 francs (1973). Dernier argument enfin, la forêt n'est plus guère la vache d'or qu'elle a été. Le bénéfice qu'elle laisse ne dépasse plus guère les 200 000 francs.

Une fois le principe de l'impôt admis, les conseillers se sont penchés sur le détail des perceptions. Ainsi, si les propositions municipales les plus importantes ont été adoptées sans discussion, il n'en a pas été de même pour les impositions mineures.

Les chiens ont une fois de plus été au centre d'une discussion nourrie.

Ces amis de l'homme ne déchaînent pas seulement les passions en ville, mais aussi à la campagne. A Bassins comme ailleurs, les avis sont pour le moins partagés. Au cours d'une votation (au bulletin secret !) la proposition municipale — cinquante francs par an — l'a emporté sur les trente francs avancés par une partie de l'assemblée, par 56 voix contre 42.

Pour les successions entre époux, la municipalité prévoyait de prélever vingt centimes par franc de l'Etat. La corde sensible a fonctionné à merveille et finalement aucun impôt communal ne sera retenu sur ce genre d'héritage.

Au terme de ce gros morceau de l'ordre de jour, le syndic André Treboux a remercié le Conseil général de sa compréhension. Il a assuré que l'Exécutif continuerait à gérer parcimonieusement le ménage communal même si la nouvelle capacité financière permet plus d'aisance. —

dir